

Assemblée générale mixte du 30 juin 2021

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Le 9 juin 2021 : VIDELIO annonce que les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) qui se tiendra le **30 juin 2021 à 9 heures au 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris**.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 21 mai 2021 (bulletin n° 61). L'avis de convocation sera publié dans le journal Ouest France et au BALO du 14 juin 2021 (bulletin n° 71).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables résumées ci-dessous :

- tout actionnaire titulaire d'actions au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège social de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Les informations et documents visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont consultables sur le site internet de la Société (www.videlio.com, rubrique relations investisseurs, assemblée générale du 30 juin 2021) à compter du 9 juin 2021.

Eu égard à la situation sanitaire et aux préconisations du gouvernement, la Société invite ses actionnaires à la prudence et recommande de privilégier le vote à distance ou le pouvoir au président selon les modalités décrites dans l'avis de réunion, plutôt qu'une présence physique.

Pour les actionnaires qui souhaiteraient néanmoins assister physiquement à l'assemblée, il rappelle que leur accueil sera subordonné au respect des gestes barrières, et notamment au port du masque et au respect des règles de distanciation sociale pendant toute la durée de l'assemblée.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les modalités d'organisation de l'assemblée générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée sur le site internet de la Société.

Il est rappelé qu'un document d'enregistrement universel a été déposé le 1^{er} avril 2021 auprès de l'AMF sous le numéro D.21-0251, indiquant notamment les principaux facteurs de risques auxquels la société est exposée.

Euronext Paris Compartiment C – Code ISIN FR0000066680 – Mnémonique VDLO

www.videlio.com